



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33380

## Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer, en application d'un accord signé entre la France et la Russie le 26 novembre 1996, le nombre de titres recensés éligibles à une indemnisation et la date à laquelle le Gouvernement a l'intention de déposer le projet de loi d'indemnisation. Il lui indique qu'un grand nombre de ces porteurs d'emprunts russes sont, en général, âgés et disposent de faibles ressources.

## Texte de la réponse

Les titres d'emprunts russes que les particuliers ont remis au Trésor public sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres présentés au recensement se chiffrent à plus de 9 millions de « titres-papiers », indépendamment du nombre de coupons qui y sont rattachés. Ces titres sont répartis en plus de 4 000 variétés, ce qui rend l'opération de recensement particulièrement complexe. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33380

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1999, page 4490

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5039